



Vaccins et vaccination en 11 questions

Qu'est-ce que la vaccination ?

La vaccination est un geste de prévention simple et efficace. Elle permet d'éviter pour soi et pour les autres des maladies infectieuses graves ou entraînant d'importantes complications. Son bénéfice est double : elle permet de se protéger individuellement et de protéger son entourage, notamment les personnes les plus fragiles telles que les nouveau-nés, les femmes enceintes, les personnes malades ou immunodéprimées et les personnes âgées. La vaccination participe à renforcer l'immunité de groupe (protection collective) et, à ce titre, s'apparente à un véritable **geste citoyen et de solidarité**.

Pourquoi se vacciner ?

La vaccination permet de combattre et d'éliminer des maladies infectieuses potentiellement mortelles. On estime que plus de 2 à 3 millions de décès par an dans le monde sont évités grâce à elle.

Aujourd'hui, l'OMS considère qu'il faut que 95 % de la population soit vaccinée pour éviter les maladies. En France, ce taux est atteint pour les 3 maladies contre lesquelles le vaccin est obligatoire (diphtérie, tétanos et poliomyélite).

Pour 8 autres maladies pour lesquelles le vaccin est seulement recommandé (coqueluche, hépatite B, méningocoque, pneumocoque, oreillons, rubéole, rougeole et haémophilus), le taux de vaccination est insuffisant pour protéger la population. Des épidémies réapparaissent, par exemple 23 000 cas de rougeole entre 2008 et 2012.

Pourquoi vacciner son enfant contre les maladies courantes de l'enfance comme la rougeole ?

Les maladies de l'enfance peuvent entraîner des complications graves.

La rougeole, comme la rubéole ou les oreillons, sont des maladies infantiles très contagieuses. En l'absence de vaccination, pratiquement tout le monde « attrape » ces maladies un jour ou l'autre, souvent pendant l'enfance. Ces maladies sont le plus souvent sans gravité mais elles peuvent aussi entraîner des complications graves, voire mortelles.

Dans le cas de la rougeole par exemple, les complications les plus sérieuses sont les pneumonies et les encéphalites qui peuvent laisser des séquelles neurologiques. Lorsque la vaccination n'existait pas, environ 1 enfant sur 2 000 présentait une complication neurologique après une rougeole. La rubéole peut entraîner de graves malformations du fœtus si une femme enceinte l'attrape en début de grossesse. Se faire vacciner permet d'éviter ces maladies et les complications qu'elles peuvent entraîner.

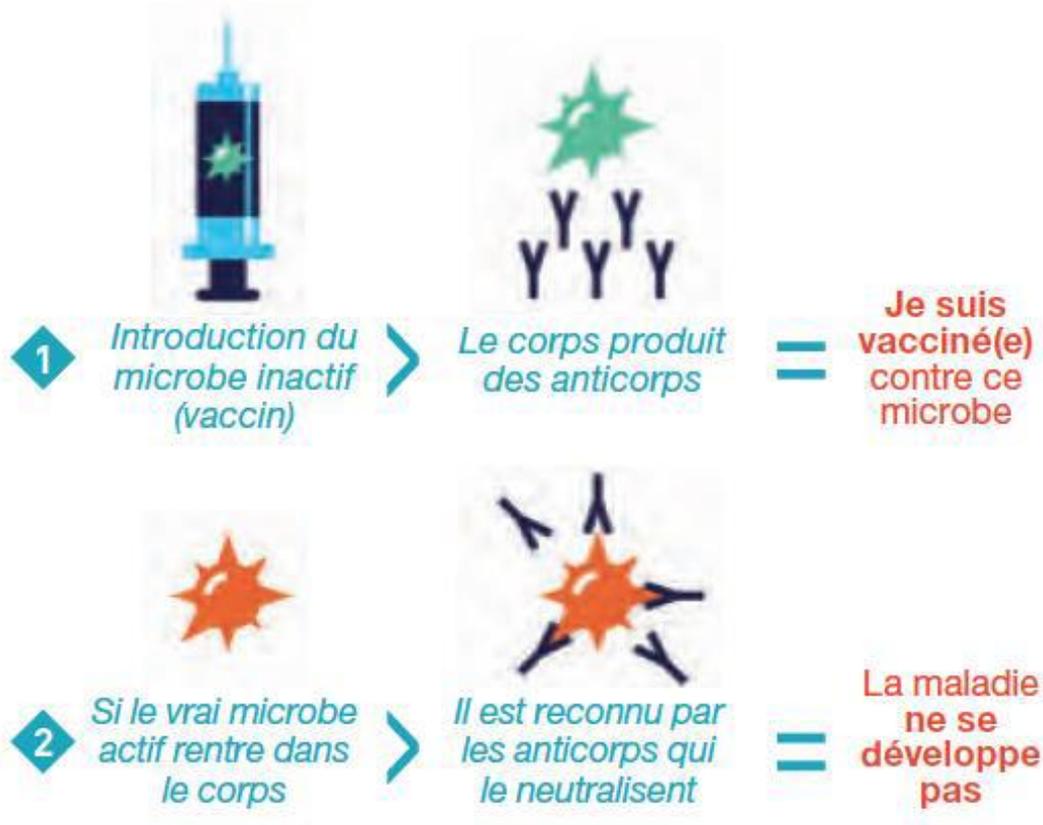
La vaccination permet également de protéger indirectement les nourrissons de moins de 1 an et les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées.

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans presque 100% des cas si l'on a bien reçu les 2 doses de vaccin. Si l'ensemble des enfants et des jeunes adultes était vacciné, on pourrait espérer faire disparaître ces maladies.

Comment fonctionne la vaccination ?

Le principe de la vaccination peut se résumer en trois étapes :

1. Un microbe inactif ou très affaibli est introduit dans le corps ;
2. En réaction à cette stimulation, le corps produit des défenses appelées anticorps ;
3. Si l'organisme entre plus tard en contact avec le « vrai » microbe, les anticorps agiront et permettront au corps de se défendre pour empêcher la maladie de se développer.



Pourquoi y avait-il des vaccins obligatoires et des vaccins recommandés ?

La coexistence de vaccins obligatoires et de vaccins recommandés est le reflet de l'histoire de la vaccination en France. Avant l'arrivée des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et

la poliomyélite, ces maladies représentaient de véritables fléaux, responsables à elles trois de plusieurs milliers de décès d'enfants par an en France. L'État a décidé de les rendre obligatoires afin de s'assurer que tous les enfants puissent y avoir accès et être protégés.

Pour les vaccins introduits dans le calendrier des vaccinations à partir des années 1970, l'État a considéré qu'il n'était plus nécessaire de les rendre obligatoires car on pouvait compter sur l'adhésion forte de la population et des médecins pour assurer la vaccination de tous les enfants. Les vaccins recommandés sont donc tout aussi importants que les vaccins obligatoires ; ils sont simplement plus récents.

Avec 11 vaccins obligatoires va-t-il y avoir 40 piqûres pour les enfants ?

L'extension à 11 vaccins obligatoires représente 10 injections pour les enfants. Elles sont étalées sur 2 ans. 70 % des enfants a minima connaissent déjà ces 10 injections sur 2 ans et 80 % plus de 8 injections.

Tous les vaccins obligatoires vont-ils être remboursés ?

Tous les vaccins obligatoires (les 11 valences) seront pris en charge à 100 % : 65 % de leur prix est remboursé par l'Assurance maladie, 35 % par les assurances complémentaires qui offrent un « contrat responsable ». Les patients n'auront pas de coût à leur charge.

Des vaccins à risque ou des maladies à risques ?

Rougeole, oreillons, rubéole... Contrairement à ce que l'on pense parfois, il s'agit de maladies graves qui peuvent entraîner de sérieuses complications à la fois chez les enfants et chez les adultes, parmi lesquelles la pneumonie, l'encéphalite et le syndrome de rubéole congénitale, etc.

Alors qu'on espérait pouvoir éliminer la rougeole en France (moins de 50 cas déclarés par an en 2006 et 2007), une résurgence importante de la maladie a été observée entre 2008 et 2014, avec plus de 23 300 cas de rougeole déclarés (dont près de 15 000 cas pour la seule année 2011). Près de 1 500 cas ont présenté des complications pulmonaires ayant justifié l'hospitalisation, 34 une complication neurologique et 10 personnes sont décédées.

Y a-t-il des contre-indications à la vaccination ?

Certaines personnes ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons liées à leur état de santé. Ces contre-indications (maladie, grossesse pour certains vaccins, allergie...) sont bien connues et relatives à chaque vaccin : avant de prescrire puis avant de réaliser une vaccination, le médecin ou la sage-femme vérifient si le patient peut ou non être vacciné au moment prévu.

Vaccination et effets indésirables

Un effet indésirable (ou effet secondaire) est une réaction non voulue liée à l'utilisation d'un médicament tel qu'un vaccin, qu'il soit utilisé de façon conforme ou non conforme.

Un effet indésirable est dit « grave » : lorsqu'il entraîne la mort ou est susceptible de mettre la vie du patient en danger ; lorsqu'il entraîne une invalidité ou une incapacité importante ou durable ; lorsqu'il provoque ou prolonge une hospitalisation ; lorsqu'il se manifeste par une anomalie ou une malformation congénitale.

Un effet indésirable inattendu est un effet indésirable dont la nature, la sévérité ou l'évolution ne correspondent pas aux informations contenues dans le Résumé des caractéristiques du produit (RCP)

Les adjuvants vaccinaux qu'est-ce que c'est ?

Notre système immunitaire, constitué des cellules de défense de l'organisme, doit réagir lorsqu'un microbe pénètre dans notre organisme afin de l'éliminer.

Lorsque l'on injecte un vaccin, il agit de manière à ce que le corps développe sa propre protection contre les bactéries ou les virus qui sont à l'origine d'une maladie ciblée par le vaccin. Pour la majorité des vaccins inactivés (ne comportant pas de microbe vivant), la présence d'adjuvants est indispensable pour permettre une réponse immunitaire entraînant une protection. L'ajout d'adjuvant dans les vaccins permet, par ailleurs, de diminuer la quantité d'antigènes par dose vaccinale, et de réduire le nombre d'injections.

Les sels d'aluminium figurent parmi les adjuvants les plus utilisés dans le monde avec un recul d'utilisation de 90 ans et des centaines de millions de doses injectées.

À noter : La recherche se poursuit actuellement pour élaborer de nouveaux adjuvants permettant de vacciner contre de nouvelles maladies.

Sources



Pour garantir la fiabilité des informations délivrées l'ensemble des contenus du site a été élaboré et validé scientifiquement par des partenaires institutionnels et des experts des champs concernés.